

Embargo
1^{er} mars 2006, 10.00 heures

Seul l'exposé prononcé fait foi



Conférence de presse du 1er mars 2006
Marché postal : saisir les opportunités de croissance

Le financement du service universel repose sur des bases solides

Pascal Gentinetta, membre de la direction d'economiesuisse

Les discussions autour de l'évolution du marché postal des lettres sont fortement marquées par la crainte qu'une desserte de base sur tout le territoire ne pourrait plus être financée dans un environnement libéralisé. Les expériences réalisées à l'étranger, mais aussi et surtout une analyse spécifique des perspectives financières de la Poste suisse montrent cependant que cette inquiétude est largement infondée. Une petite gymnastique intellectuelle est nécessaire pour accepter la démonstration que le financement du service universel de la Poste suisse pourra être assuré également dans un environnement libéralisé. Compte tenu de la situation financière actuelle, de l'évolution probable de la concurrence, du potentiel de rationalisation des coûts, de la possible baisse des recettes ainsi que des opportunités offertes par de nouvelles activités, il est possible d'évaluer d'assez près le futur financement de la desserte de base de façon plausible. Ce faisant, l'objectif n'est cependant pas de s'immiscer dans la liberté d'entreprise de la Poste suisse ni de lui donner des instructions en matière de gestion.

Le service universel actuel jouit d'une confortable couverture de revenus et cela est à mettre au mérite de la direction de la Poste suisse. Ainsi, l'exploitation du service universel sur tout le territoire – surtout grâce à la considérable rente de monopole dans le domaine des lettres – constitue une affaire très lucrative. Pour l'année 2004, l'autorité de régulation postale évalue le bénéfice de la Poste suisse dans le domaine du service universel à 776 mio. CHF, soit plus de 90 % du bénéfice total. On peut s'attendre à ce que la situation soit comparable pour l'exercice de l'année 2005. Ainsi, la Poste suisse retire bien plus du service universel qu'il ne lui en coûte.

De plus – grâce au travail de clarification de l'Autorité de régulation postale – la discussion quant à l'adéquate allocation des coûts entre les différents produits de la Poste va à juste titre se poursuivre. Afin que le doute toujours latent de subventionnement croisé, en particulier au détriment du secteur sous monopole et au bénéfice de PostFinance, puisse à l'avenir être complètement exclu, l'économie voit encore une nécessité de procéder à des adaptations au niveau des prix de transfert et de la "contribution aux frais d'infrastructure": l'ensemble des coûts effectifs du réseau des offices postaux doit être impérativement réparti sur tous les produits selon les principes de l'économie d'entreprise, comme cela est d'ailleurs courant dans les pays de l'UE. Ce réajustement comptable devrait avoir des répercussions positives sur les résultats du service universel. Cela ne changera cependant rien au bénéfice du groupe, mais le surfinancement du service universel en apparaîtra d'autant plus clairement.

Dans le même temps, la Poste suisse dispose également d'un important potentiel de rationalisation des coûts. Le retrait approprié de l'onéreux trafic des paiements – dû aux coûts de sécurité – du service universel, les retombées financières de la mise en œuvre du projet REMA, la possible réorganisation de la distribution ainsi que la transformation plus conséquente des offices de poste en agences postales sont autant de mesures qui permettraient aux coûts du service universel de baisser fortement et ce, sans diminution de prestations pour les clients.

Les propositions des milieux économiques ont aussi une influence sur les recettes du service universel de la Poste. Dans un marché ouvert, si l'on veut garantir des conditions de concurrence équitables, il faut être conséquent. D'une part, il faut ainsi prendre en considération toutes les éventuelles diminutions de recettes: celles-ci proviennent aussi bien de l'abolition de certains privilèges actuels (exonération de l'impôt sur le bénéfice, subventions pour le transport des journaux, pas d'intérêts conformes au risque sur le capital de dotation), que des conséquences d'une concurrence accrue (baisses de prix, diminution de parts de marché). D'autre part, une plus grande marge de manœuvre entrepreneuriale, plus d'innovation et les droits perçus pour l'accès au réseau postal octroyés aux concurrents de la Poste suisse, permettent d'attendre davantage de recettes.

Du côté de la Poste, on insiste avec raison sur le fait que l'évolution technologique pourrait faire baisser les recettes de la poste aux lettres à long terme. Cette évolution n'est cependant due en rien à l'ouverture du marché, mais est une conséquence directe de la possible substitution des envois postaux par le courrier électronique. Aucun monopole ne peut offrir une protection face à cela. Au contraire, les milieux économiques sont convaincus qu'une large ouverture du marché, avec les conditions cadres adéquates, offre plus d'avantages pour le secteur postal des lettres, car celui-ci sera mieux armé pour faire face au processus de substitution que dans l'isolement du monopole.

De ces réflexions peuvent être tirées les conclusions suivantes :

1. Vu la très confortable situation financière dont il jouit, le service universel ne devrait pas être menacé dans son financement par l'ouverture du marché des lettres. Au contraire. En mettant en œuvre les propositions de l'économie, le service universel serait renforcé et la situation financière de la Poste suisse s'en trouverait améliorée d'autant.
2. Même en tenant compte du possible processus de substitution dans les dix ans à venir, le service universel devrait continuer de jouir d'un financement suffisant dans un environnement libéralisé.
3. Même si les adaptations souhaitables dans le réseau des offices postaux et l'organisation de la distribution n'étaient pas entièrement réalisées, le financement du service universel devrait rester garanti en cas d'ouverture complète du marché.

Dans ce contexte, les craintes sur le financement de la desserte de base sont largement infondées. Même sans la protection actuelle du monopole, lequel est au détriment de la clientèle, le financement de la desserte de base sur tout le territoire est assuré, car le service universel de la Poste suisse – avec ou sans concurrence – devrait continuer de constituer une activité très lucrative.